

M. Preston est tout à fait outrageant dans ses déclarations et insinuations contre les marchands étrangers et demande son rappel?

Et sir Wilfrid Laurier répondit négativement.

M. Reid demanda si le gouvernement avait pris quelque mesure à son sujet et sir Wilfrid répondit encore par la négative.

Il en est encore question au volume I du hansard de 1909, 3 février, page 507.

A la page 4,204 du volume II du hansard de 1909, 5 avril, on voit cette question de M. Ames:

(1) M. Preston occupe-t-il encore le poste de commissaire du commerce canadien au Japon?

(2) Lui a-t-on demandé de revenir au Canada, ou le Gouvernement lui a-t-il permis de revenir? Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

(3) Le Gouvernement se propose-t-il de lui donner un autre emploi?

(4) Le Gouvernement déposera-t-il sur le bureau de la Chambre les communications des chambres de commerce étrangères de Kobe et de Yokohama protestant contre les actes de Preston?

Dans le débat qui s'ensuivit, on apprit qu'il avait été transféré dans l'Europe septentrionale.

A la page 1638 du volume I du hansard de 1909-10, 15 décembre 1909, on voit que l'honorable M. Monk fit une déclaration relative aux accointances de M. Preston avec la North Atlantic Trading Company et un débat s'ensuivit.

Dans le hansard de 1909-10, volume I, à la page 692, il y a une motion de M. Mackenzie pour faire déposer sur le bureau de la Chambre les copies des jugements relatifs à une poursuite intentée par M. Preston au Japon.

Dans le hansard de 1919, il est question de déclarations publiées par M. Preston dans les journaux relativement à des soldats reposant dans le sol des Flandres pour la seule raison qu'ils avaient voté pour le parti libéral. Mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre se rappelleront les insinuations—ce n'étaient pas des accusations—faites dans l'ancien édifice du Parlement et la promesse qu'ils faisaient d'enquêter ces choses lorsqu'ils arriveraient au pouvoir. Pourquoi n'ont-ils pas fait faire, quand ils en ont eu l'occasion, une enquête sur les calomnies débitées alors par leurs représentants? C'est M. Preston qui était responsable. L'an dernier, quand je soulevai cette question, l'honorable député de Renfrew-Nord—je crois que c'est lui—demanda pourquoi M. Preston avait été arrêté. Je dirai aujourd'hui à mon honorable ami que je ne savais pas alors pourquoi il avait été arrêté. Il fut arrêté pour être allé dans les camps militaires et pour avoir interviewé des soldats en un endroit où il n'avait pas le droit d'aller sans en avoir obtenu la permission. Il fut

[M. Sutherland.]

arrêté comme suspect et emprisonné, puis il fut relâché après avoir expliqué qui il était. Il prenait encore des souris.

En 1922 l'honorable M. Guthrie demanda des détails sur une dépense de \$1,509.95 pour une maison louée par M. Preston en Angleterre, le loyer dû remontant à 1913-1914. Le gouvernement allait jusqu'à lui payer un loyer pour une période durant laquelle il n'était nullement au service du gouvernement.

Il est encore question de M. Preston dans les volumes suivants du hansard:

1921. Volume IV, page 3440.

1923. Volume I, page 203.

1923. Volume I, page 243.

1923. Volume II, page 1358.

1924. Volume I, page 726.

Quel chasseur de souris! Je n'ai pas relevé ces choses pour le plaisir de le faire. Je ne crois pas avoir jamais vu ce monsieur avant qu'on me le montrât l'autre jour dans la galerie de la Chambre, mais j'espérais que le nettoyage que nous eûmes dans Ontario en 1905 mettrait pour toujours fin à des scandales comme ceux que nous avions alors dans ce pays. Si le Gouvernement désire obtenir la confiance du peuple canadien dans les projets qu'il présente à ce Parlement, il lui faudra nommer un homme d'un autre calibre et possédant une meilleure réputation que M. W. T. R. Preston. Il ne peut échapper à la responsabilité qui lui incombe en cette affaire.

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, la Chambre ne doit pas s'attendre à me voir m'occuper bien longuement de la vieille querelle qui existe entre l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) et M. Preston. L'honorable député a parlé des sommes que M. Preston a coûtées au pays. Je crois que le salaire de M. Preston serait considéré insignifiant si on le comparait à ce que coûte Donald Sutherland au Parlement.

M. SUTHERLAND: Puis-je faire remarquer à mon honorable ami que j'ai ici un volume du hansard du Sénat, dont je n'ai aucunement parlé? Je n'ai touché qu'à ce qui s'est passé à la Chambre des Communes.

L'hon. M. GRAHAM: Mon honorable ami le garde jusqu'à ce qu'il arrive au Sénat; il lira alors tout ce qui se rapporte à M. Preston dans le hansard de la Chambre des communes, tout ce qui apparaît maintenant dans le hansard du Sénat et ce qui y sera d'ici à ce qu'il fasse partie de la Chambre haute. Le temps n'est pas arrivé, cependant. Je ne ferai que cette réflexion: je laisse à M. Preston le soin de se défendre lui-même. Lorsque les honorables députés le rencontreront au comité, ils verront qu'il peut très bien le faire.